



Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DES INSPECTEURS DU TRAVAIL

Année 2023

Jeudi 15 juin 2023

9h00 à 13h00 (horaires de métropole)

ECONOMIE DE L'ENTREPRISE, POLITIQUES DE L'EMPLOI ET POLITIQUES SOCIALES

EPREUVE 3 :

Au choix du candidat, effectué au moment de son inscription, une composition portant sur un ou plusieurs sujets d'économie de l'entreprise, politiques de l'emploi et politiques sociales. Un dossier comportant 10 pages maximum est mis à disposition des candidats. La composition fait appel à des connaissances personnelles. Elle permet d'évaluer les connaissances, les qualités d'analyse et les qualités rédactionnelles (durée : quatre heures ; coefficient 3).

IMPORTANT : dès la remise du sujet, les candidats sont priés de vérifier la numérotation et le nombre de pages du dossier documentaire. Ce dossier comporte 6 documents et 8 pages.

Sujet :

Les cotisations sociales : charge ou avantage pour l'économie ?

Documents joints :

Document 1 : Extrait de l'interview de Bruno Palier, « Du salaire différé aux charges sociales : les avatars du financement de la protection sociale », dans Regards croisés sur l'économie, 2007/1 (n°1)	Pages 1 à 2
Document 2 : Extrait du rapport du Comité de suivi des aides publiques aux entreprises et des engagements sur les exonérations générales de cotisations - France Stratégie - juillet 2017	Page 3
Document 3 : Entretien avec Bruno Palier, directeur de recherche au CNRS (Site CFDT : 3 juin 2022)	Page 4
Document 4 : Tribune parue dans le journal « Les Echos » le 26 décembre 2019	Page 5
Document 5 : Article paru dans France Industrie – 15 février 2018	Page 6
Document 6 : Article de Josiane Boutet – professeur émérite Paris – Sorbonne, directrice de la revue Langage et Société (Agora des pensées critiques, Silomag, mars 2018)	Pages 7 à 8

Bruno Palier, « Du salaire différé aux charges sociales : les avatars du financement de la protection sociale », dans Regards croisés sur l'économie, 2007/1 (n°1) - extraits

(...)

Pourquoi revenir aujourd'hui sur la logique assurancielle de notre protection sociale ? Pourquoi envisage-t-on maintenant de fiscaliser le financement de la protection sociale ?

Au sortir de la guerre, peu de gens souhaitaient la fiscalisation de la protection sociale. Cependant, dès les années 1950, il y a eu des tentatives de fiscalisation. Elles ont toutes échoué, mais elles ont laissé des traces importantes. En 1952, Antoine Pinay tente de faire récolter les cotisations par le fisc, et non plus par les organismes de Sécurité sociale. Face à ce risque de fiscalisation, les syndicats et les employeurs marquent leur opposition, et organisent un lobbying intensif auprès des parlementaires. En 1952, le gouvernement Pinay tombe. La fiscalisation de la protection sociale devient donc un risque politique. Le fait qu'un gouvernement puisse tomber sur ce type de projet a beaucoup marqué les esprits.

En 1982, Yvon Gattaz, président du CNPF lance « la bataille des charges » pour obtenir une réduction de la participation des employeurs au financement de la protection sociale. Dès les années 1960, 1970 et encore plus dans les années 80 les recettes de la Sécurité sociale se diversifient, avec une fiscalisation cachée via les taxes affectées (la vignette automobile en 1967, la taxe sur le tabac et l'alcool en 1982...). Mais la création de ces nombreuses petites taxes ne suffit pas à combler le déficit de la Sécurité sociale. Les débats sur la fiscalisation ne sont donc pas nouveaux. Ils ne sont pas liés au fait que l'on aurait atteint un plafond pour les cotisations sociales, car je ne crois pas qu'un tel plafond existe. La mise en avant de tel ou tel mode de financement dépend beaucoup du contexte politique, de l'alternance droite-gauche, et du paradigme économique dominant (keynésien ou néoclassique). Ainsi, des propositions comme la TVA sociale ou la CVA, qui étaient hors de question au début des années 1990, sont aujourd'hui à nouveau envisagées, parce qu'il y a une montée du mécontentement face au libéralisme économique. L'accent mis sur tel ou tel mode de financement de la Sécurité sociale dépend aussi de la santé économique du pays. Tant que la croissance est au rendez-vous, et que la masse salariale augmente, l'Etat ne se soucie pas du déficit du budget de la Sécurité sociale. Le trou de la Sécurité sociale n'est pas un fait nouveau : il apparaît dès les années 1950 ; on y répond en augmentant les cotisations. Mais dans les années 1970, il n'est plus vécu de la même façon : il est alors considéré comme un écart permanent entre le rythme de croissance des dépenses et le rythme de croissance des recettes. La croissance ne permet plus le rattrapage, qui ne peut se faire que par une augmentation absolue des cotisations sociales, c'est-à-dire une augmentation du prix du travail.

Dans les années 1990, le discours sur l'excès du coût du travail (qui n'est pas spécifique à ces années-là, mais existait déjà dans les années 1950) porte plus à cause des engagements européens de la France. Depuis l'achèvement du Marché unique en 1993, les Français se sentent véritablement en concurrence avec leurs voisins. Si le coût du travail est trop élevé, on n'est plus compétitif. Je ne prends pas une ici une position d'économiste, je ne me prononce pas sur la question de savoir si cette assertion est empiriquement validée ou non ; mais ce qui est sûr, c'est que dans les années 1990 le discours politique sur l'excès du coût du travail est entendu. Plus personne, à gauche comme à droite, ne conteste le fait que les cotisations sociales sont un poids pour les employeurs, et qu'il faut donc les réduire.

Il est intéressant d'étudier en détail le basculement. Dans les années 1980, un grand nombre de commissions étudient les pistes de nouveaux modes de financement de la protection sociale qui ne pèsent pas sur le coût du travail. Un consensus ambigu émerge autour de l'idée que le financement de la protection sociale ne doit plus peser sur les entreprises (à cause de la concurrence internationale) : il doit peser sur les ménages. D'où le refus d'une hausse de la TVA* (qui, in fine, pèse sur les entreprises), par des personnes comme Dominique Strauss-Kahn, qui écrivait avec Denis Kessler, encore de gauche à l'époque. Petit à petit, le consensus se fait sur un élargissement de la base : l'idée est de faire contribuer tous les revenus. C'est un premier pas sur le chemin qui conduit à la CSG*. Un autre élément pousse à sa création : les partenaires sociaux y voient le moyen de clarifier ce qui relève de la solidarité professionnelle (les cotisations) de ce qui relève de la solidarité nationale (l'impôt). Les syndicats ne s'occupent que de la solidarité professionnelle. Donc le nouveau mode de financement (l'impôt) doit financer la solidarité nationale. La CSG naît dans la douleur en 1991. Pourtant, au départ, le taux de CSG n'est que de 1,1 % (il est de 7,5 % aujourd'hui).

Quel type de financement de la protection sociale vous semble-t-il être le plus juste ? La CSG est-elle plus juste que le financement par les cotisations sociales ?

La définition de la justice dépend des critères que l'on prend. Quand on est libéral, la justice c'est de ne pas extorquer le fruit du travail...

Il faut bien voir qu'entre les trois logiques de la protection sociale (logique de l'assistance, logique universaliste, et logique assurancielle), il y a une gradation dans la légitimité de la protection sociale. Plus les bénéficiaires des prestations sont ceux qui ont payé, plus les prélèvements sont légitimes.

Dans un système d'assistance, il est difficile de verser des prestations très généreuses à ceux qui ne travaillent pas. Même si les considérations de solidarité justifient des transferts, elles ne permettent pas d'atteindre un niveau de transfert élevé.

Le système beveridgien correspond au cas intermédiaire. Prenons l'école par exemple : tous les Français bénéficient de l'école, mais seule la moitié des Français payent l'impôt. En Scandinavie, tout le monde paye l'impôt, même si c'est symbolique. Tout le monde reçoit des services. Mais dès qu'il y a du chômage, dès que le système se grippe, la légitimité des prélèvements est remise en question : je ne vais pas payer alors que des gens ne travaillent pas ; je ne vais pas payer si l'Etat n'est pas performant. En Suède dans les années 1990, il y a donc eu une réforme des services publics (new public management : les fonctionnaires ne sont plus des fonctionnaires à vie ; ils sont évalués sur des missions, mais les services publics sont toujours financés par l'impôt, et les fonctionnaires sont toujours au service du public). La légitimité dépend beaucoup du contexte économique, de la performance.

Dans la logique assurancielle, il y a un lien très fort entre le fait de cotiser et le fait de percevoir un salaire différé. J'ai droit à ma retraite, ou à une indemnité de chômage, car j'ai travaillé et payé pour.

On voit donc apparaître un dilemme : le mode de financement considéré à l'heure actuelle comme le moins légitime économiquement (les cotisations) reste celui qui est le plus légitime politiquement !

Quant à la CSG, c'est un prélèvement hybride. Elle a été l'objet d'un double discours, en étant présentée comme une cotisation en France et comme un impôt à Bruxelles. Dans CSG (« Contribution sociale généralisée ») le terme « contribution » fait penser à une cotisation sociale, tandis que le terme « généralisée » renvoie à l'impôt.

La CSG est plus juste qu'une cotisation sociale, parce qu'elle fait contribuer de nombreux types de revenus, dont les revenus indirects par exemple. Elle marque une rupture par rapport à la jurisprudence bismarckienne, qui voulait qu'on ne puisse pas taxer deux fois un même revenu. Par exemple, on ne pouvait pas taxer les retraités, puisque leurs retraites étaient, via les cotisations, le fruit de leur revenu (qui avait déjà été taxé). La CSG taxe aussi les revenus du capital. L'assiette est donc plus large que celle des cotisations. Mais si on compare la CSG à l'impôt, la CSG est plus injuste, car elle est strictement proportionnelle. En outre, à l'époque de sa création, on taxait quasiment dès le premier franc. Mais du point de vue de Bercy, ce prélèvement est une aubaine, car la CSG est prélevée à la source et rapporte énormément.

(...)

Extrait du rapport du Comité de suivi des aides publiques aux entreprises et des engagements sur les exonérations générales de cotisations - France Stratégie - juillet 2017**Ce que l'on sait sur l'incidence des cotisations sociales sur les salaires**

Une notion centrale pour l'analyse du lien entre salaire, cotisations sociales et coût du travail est l'incidence socio-fiscale, c'est-à-dire la répartition entre employeur et salarié du coût que constituent les contributions fiscales et sociales assises sur le travail. La question est de savoir si une hausse – et réciproquement une baisse – de cotisations sociales est in fine, au fil du temps, supportée par les salariés via une moindre progression de leur salaire net, ou si les employeurs absorbent via de moindres marges le surcoût engendré, sans le répercuter sur les salaires versés.

On distingue ainsi l'incidence au sens juridique – comment les prélèvements sont formellement répartis entre cotisations des salariés et des employeurs – et l'incidence économique, c'est-à-dire comment in fine les prélèvements viennent affecter soit les salaires nets soit le coût global pour l'employeur au travers de ses marges. Autrement dit, dans quelle mesure une hausse de cotisation, qu'elle soit formellement « salarié » ou « employeur » va-t-elle, à court et moyen terme, se traduire par une hausse du coût du travail pour l'employeur ou être reportée sur le salarié par une moindre hausse ou une baisse de son salaire net ?

En théorie, l'incidence juridique n'est que transitoire, la séparation formelle entre cotisations « salarié » et « employeur » empêchant juste un transfert instantané d'une hausse des secondes vers une baisse des salaires. Au fil du temps, une dynamique de salaire plus faible peut par exemple servir à contrebalancer une hausse initiale de cotisations employeurs. À moyen terme, la distinction juridique est supposée neutre : l'incidence économique finale d'une variation des cotisations entre salarié et employeur dépend in fine de plusieurs facteurs caractérisant notamment le rapport de force entre eux et la position de l'entreprise sur son marché.

La littérature économique identifie les nombreux paramètres qui peuvent influencer cette incidence : l'élasticité de l'offre et de la demande de travail par rapport à son prix, le degré de concurrence et les imperfections sur les marchés des biens et services, les systèmes de négociation salariale, ou encore le degré de proportionnalité entre les prélèvements sociaux et les droits sociaux qu'ils financent. Les nombreux travaux existants renvoient chacun à des dispositifs particuliers, ciblés par exemple sur des populations spécifiques, dans des contextes institutionnels différents qui en rendent difficile la généralisation en termes d'incidence.

Sur données françaises, des travaux récents de Bozio, Breda et Grenet (2017) apportent un nouvel éclairage sur l'incidence des systèmes de cotisations sociales. Ces travaux portent sur différentes politiques qui, en France, ont conduit entre 1976 et 2010 à un fort accroissement des cotisations sur les salaires dépassant le plafond de la sécurité sociale (déplafonnement des cotisations famille pour les employeurs en 1989 et 1990 par exemple). Les résultats de ces travaux restent fragiles. Globalement, ils tendent à montrer que les déplafonnements ont été répercutés par les employeurs au fil du temps sur les salaires nets, mais de façon plus ou moins complète selon le caractère contributif des cotisations concernées. Lorsque les déplafonnements touchent des cotisations finançant des régimes sociaux perçus comme contributifs (les prestations sont assez fortement liées aux cotisations) alors le transfert des hausses de cotisations patronales vers les salariés semble quasi total sur longue période. En revanche, dans le cas de déplafonnements touchant des régimes de sécurité sociale moins contributifs, le transfert des hausses de cotisations patronales sur les salaires des travailleurs concernés n'apparaît pas intégral, même six ans après la réforme.

Si les employeurs semblent donc avoir absorbé une partie de ces hausses, on ne sait pas s'ils les ont répercutées sur leur prix de vente ou s'ils ont consenti une baisse de leurs marges, s'ils ont été conduits à ajuster leurs flux d'emploi à la baisse ou encore à faire absorber ce choc de façon plus indifférenciée sur l'ensemble de leurs salariés, qu'ils soient ou non concernés par les hausses de cotisations.

Pour finir, ces travaux renseignent sur la façon dont des hausses de cotisations sociales se répercutent sur les salaires des travailleurs plutôt qualifiés et en haut dans la distribution des salaires. Ils ne renseignent donc pas directement sur l'effet des exonérations sur les bas salaires. Pour cela, il serait nécessaire de transposer ces méthodes utilisées pour analyser les déplafonnements de cotisations au cas de la montée en puissance de ces exonérations.

Entretien avec Bruno Palier, directeur de recherche au CNRS (Site CFDT : 3 juin 2022)**Quels sont les inconvénients du système de protection sociale actuel ?**

Avant de parler des inconvénients, parlons des réussites. Les objectifs fixés au système de protection sociale durant les années 1950-60 ont été atteints : soutenir les familles, garantir l'accès de tous à la santé, faire en sorte que chacun ait une garantie de revenu (assurance retraite, assurance chômage). Le taux de natalité est élevé, la pauvreté a fortement baissé chez les personnes âgées...

Mais le système de protection sociale d'aujourd'hui a gardé les mêmes missions que lorsqu'il a été conçu, alors même que le monde a considérablement changé. Les familles ne sont plus composées de la même façon, le travail se vit différemment et les risques sociaux ont évolué. Les femmes seules avec enfant, les jeunes précaires, les personnes les moins qualifiées, les enfants pauvres : voici des exemples des nouvelles situations difficiles que notre système de protection sociale ne sait pas bien prendre en charge. Le mode d'intervention n'est plus adapté. Mais il ne faut pas pour autant en finir avec le système actuel, puisque les risques qu'il couvre n'ont pas disparu.

Face à ces nouvelles situations, quelle stratégie adopter ?

Nous concevons une intervention en amont, pour préparer et accompagner les individus, avec une politique d'investissement social. C'est-à-dire favoriser l'accès aux crèches pour tous, ce qui est important pour les parents et les enfants, favoriser la réussite scolaire de tous les élèves et pas seulement des meilleurs. Notre économie a besoin de la réussite pour tous, et on sait le faire. La politique d'investissement social passe par un soutien à la jeunesse en matière de revenus et d'accompagnement, avec de la formation pour tout le monde. Soutenir financièrement les jeunes permet de leur garantir une autonomie, de favoriser la réussite dans les études. Et ça, ça peut aller de pair avec une stratégie de l'économie de la qualité.

Qu'entendez-vous par « économie de la qualité » ?

La politique d'exonération de cotisations sociales menée en France est mauvaise : ça nous coûte « *un pognon de dingue* », et ça tire l'économie vers le bas. Par exemple, Carrefour est l'un des plus gros bénéficiaires d'exonérations : l'entreprise se sert de cet argent public pour acheter des caisses automatiques. Cette politique, c'est une stratégie de rétrécissement, dont le but est de faire des économies sur le nombre de salariés, leur temps de pause, leur formation... Et, finalement, il n'y a plus de marge de manœuvre, d'investissement possible dans l'avenir. En France, on dépense beaucoup plus en subventions à l'économie et on dépense moins que les autres en recherche et développement.

Notre raisonnement, c'est de dire qu'au lieu de tirer l'économie vers le bas, pourquoi ne pas chercher à améliorer la qualité de ce que l'on produit. Le but est de vendre plus cher. Pour améliorer la compétitivité, pas besoin de baisser les salaires ; augmentons la qualité, et ce, dans toutes les branches de l'économie, pas que dans certains secteurs. On a besoin d'infrastructures de qualité.

Il faut aussi inclure les emplois « invisibles », du nettoyage, des Ehpad, des crèches, des emplois essentiels. Si on n'a pas de services collectifs de qualité, on ne peut avoir une économie de qualité.

C'est une nouvelle façon d'envisager l'économie ?

La qualité, ce n'est pas la quantité. C'est un renversement de paradigme important, qui permet de mesurer autrement la richesse, et qui est déjà mis en avant dans certains secteurs. Les plateformes comme Uber ou Amazon savent très bien que leur modèle d'affaire repose sur la confiance, donc sur la qualité du service rendu. Ils rémunèrent et licencient selon la qualité. La qualité est au cœur du modèle d'affaire. *A contrario*, chez Orpea, c'est la quantité, la productivité, qui prime : on diminue le nombre de salariés et ces derniers devront en faire toujours plus. Quand on fait ça dans le monde des services, ça produit des morts. La question est de trouver un modèle économique de qualité qui repose sur la qualification des salariés et la qualité des emplois pour garantir la qualité des services.

Une politique d'investissement social serait finançable dès maintenant ?

Oui, entre les allègements généraux de cotisations et les dispositifs fiscaux pour favoriser le secteur des services à la personne, l'État a distribué, en 2020, 60 milliards d'euros. On peut réorienter une part importante de cette somme vers des emplois d'investissement social, sans pour autant créer du chômage. Il faut cesser d'entretenir la pompe à emplois « low cost ». Les obstacles ne sont pas économiques, ils sont idéologiques.

Tribune parue dans le journal « Les Echos » le 26 décembre 2019 (Par Olivier Marchal (administrateur de Syntec Conseil et président de Bain & Compagnie), Jean-Luc Placet (président de la commission stratégie et relations institutionnelles de Syntec Conseil et associé chez PwC), Philippe Bourrat (administrateur de Syntec Conseil et « managing principal » chez DuckerFrontier), Jean-Marie Hennes (administrateur de Syntec Conseil et vice-président exécutif de Mars and Co))

Opinion | Pourquoi il faut baisser les charges de tous les salaires

La France doit se positionner sur le haut de gamme si elle souhaite résorber son déficit commercial. Hélas, écrivent des membres de Syntec Conseil, les charges reposant sur le travail qualifié sont beaucoup trop lourdes et plombent notre compétitivité.

Pour mettre fin au déficit commercial, l'économie française doit innover et monter en gamme. Avec un niveau de vie, des salaires, et des qualifications élevées, les Français auront du mal à rivaliser avec leurs concurrents sur le bas de gamme. Il vaut mieux se positionner sur la haute valeur ajoutée. Mais pour cette montée en gamme, l'économie française fait face à un obstacle majeur : le poids des charges fiscales et sociales qui pèse sur les entreprises, en particulier sur le travail qualifié.

Les entreprises françaises ne sont pas seulement les plus taxées d'Europe, elles sont aussi celles qui doivent payer les cotisations les plus élevées sur leurs salariés les mieux payés. Pour un salarié gagnant 4.000 euros brut par mois, les charges patronales seront plus de deux fois supérieures à celles payées par les entreprises allemandes. Si ce salarié gagne 8.000 euros par mois, elles seront plus de trois fois supérieures. Et le différentiel continue d'augmenter avec le salaire, car les charges sont plafonnées en Allemagne...

Les chiffres du secteur du conseil en management, qui accompagne les entreprises dans leurs stratégies de croissance, sont particulièrement frappants : un consultant français, qui coûte en moyenne par heure 10 % de plus à son entreprise que son homologue allemand, recevra pourtant une rémunération nette 10 % inférieure !

Fuite des cerveaux

Pour employer les salariés très qualifiés dont elles ont besoin pour innover, concevoir et réaliser les produits et services qui leur permettent de se distinguer face à la concurrence internationale, les entreprises françaises doivent donc payer beaucoup plus cher que leurs concurrentes ou trouver d'autres solutions.

Le gâchis des baisses de charges sur les salaires intermédiaires

Afin de compenser, certaines compressent les coûts en offrant des rémunérations nettes (une fois les charges payées) moins attractives que leurs rivales étrangères ou réduisent l'emploi de ce type de salariés. D'autres préfèrent échapper à cette situation en délocalisant à l'étranger leurs centres de conception et de décision, où le nombre de hauts salaires est élevé.

Ainsi nos cerveaux les mieux formés partent à Londres, New York, San Francisco ou Shanghai où les opportunités correspondant à leurs compétences sont plus nombreuses et mieux rémunérées : l'écart de rémunération entre la France et l'étranger atteint déjà 25 % pour les jeunes diplômés de grandes écoles. Près d'un quart d'entre eux débutent donc leur carrière ailleurs.

Courage politique

Les responsables politiques de tous bords n'ont malheureusement pas encore réglé cette question. L'électorat attend des résultats visibles à court terme, alors qu'une politique de diminution des charges non limitée aux salaires en dessous d'un certain seuil ne produit des effets qu'à moyen terme.

La tendance pourrait pourtant être inversée, avec un courage politique véritable : il faudrait baisser les charges sur tous les salaires, y compris élevés, voire s'inspirer des Allemands en plafonnant les cotisations sociales au-delà de 4.000 euros de revenu mensuel. Cette mesure irait à l'inverse des solutions de facilité de ceux qui voudraient combler le trou budgétaire en revenant sur les allègements de charge au-delà de 1,6 SMIC, avançant que leurs effets sur l'emploi seraient difficiles à démontrer.

La compétitivité, ce n'est pas seulement l'évolution du taux de chômage à six mois. C'est une stratégie, un positionnement de long terme. Ainsi l'économie dans son ensemble gagnerait à cette baisse des charges pour tous. Les talents et les centres de décision et de conception des entreprises ne seraient plus poussés à la fuite. Mieux, on les attirerait chez nous !

Article paru dans France Industrie – 15 février 2018**Les allègements sur les bas salaires tentent de réduire le chômage non qualifié**

Depuis plus de 20 ans, la France privilégie les exonérations de charges sur les bas salaires, pour tenter de réduire le chômage des personnes peu qualifiées. C'est la mesure la plus intuitive mais elle joue à court terme, et son efficacité reste très discutée. Certes, elle permet en principe de créer rapidement des emplois peu qualifiés et peu rémunérés. Mais la réduction du chômage se fait alors au détriment des gains de productivité et donc de la capacité à créer des emplois futurs. Elle se fait également au détriment de la formation et de la qualification des actifs, puisque toute progression salariale coûte très cher à l'employeur (phénomène dit des «trappes à bas salaires»). Enfin, comme le coût du travail n'est pas le seul frein à l'embauche d'une personne non qualifiée, un allègement de charges ne suscite pas automatiquement son embauche : encore faut-il que les entreprises estiment qu'elles vont avoir assez de commandes à honorer pour devoir recruter. C'est la raison pour laquelle les mesures de ce type n'ont pas toujours eu des effets significatifs en France et quasiment jamais à l'étranger.

Les allègements sur les salaires intermédiaires sont au service de la compétitivité

Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, a relancé le débat sur le ciblage des exonérations, en s'exprimant en faveur d'allègements sur les salaires intermédiaires, c'est-à-dire entre 2,5 et 3 fois le Smic. Sans renoncer aux politiques de l'emploi actuelles, il semble en effet nécessaire de réfléchir aux moyens de soutenir à long terme notre compétitivité extérieure, ce qui plaide pour relever jusqu'à 3 voire 3,5 Smic le plafond des exonérations. Elles bénéficient alors aux secteurs qui emploient des salariés qualifiés, exposés à la concurrence internationale, assurant plus d'activité et à terme plus d'emploi, de tous niveaux de qualification, tout en améliorant notre balance commerciale et en stimulant la croissance. En outre, la création d'emplois qualifiés induit d'autres emplois dans le reste de l'économie : l'embauche d'ingénieurs sur un territoire suscite des emplois dans les services de proximité, quand l'inverse n'est pas vrai. Dans tous les cas de figure, il faut s'assurer que ces allègements ne sont pas trop vite dissipés par l'inflation salariale.

La fiscalité totale sur le travail reste élevée en France

Il est certain que le niveau de taxation du travail est aujourd'hui sous-optimal en France. La part de financement de la protection sociale assumée par les employeurs y est beaucoup plus élevée qu'ailleurs. Les charges patronales représentent 13,3 % du PIB en France, contre 6,6 % en Allemagne et 7,5 % dans l'UE. À salaire brut égal, un ingénieur français coûte à son employeur 20 % à 30 % plus cher qu'un ingénieur allemand, une situation paradoxale quand on sait combien notre économie a besoin d'emplois nouveaux tandis que certaines nuisances (tabac, carbone, émissions polluantes...) restent relativement peu taxées au regard de leur coût pour la collectivité.

Article de Josiane Boutet – professeur émérite Paris – Sorbonne, directrice de la revue Langage et Société (Agora des pensées critiques, Silomag, mars 2018)

Les mots « cotisations » et « charges » ont, dans la langue française, des sens opposés. Pourtant, les expressions « cotisations sociales » et « charges sociales » sont devenues équivalentes dans le langage courant. Josiane Boutet revient sur cette évolution sémantique. Elle interroge les différentes conceptions que sous-tendent ces expressions et la manière dont elles façonnent notre perception de la réalité.

Le principe et le fonctionnement des cotisations sociales telles que nous les connaissons aujourd'hui sont exposés dans le titre IV « Ressources » de l'Ordonnance n° 452259 du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale. Les cotisations salariales et patronales concourent à financer la sécurité sociale des travailleurs : « Il est institué une organisation de la sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent » (Titre 1er. Article 1er).

Des mots opposés

Dans la langue française, une cotisation se définit comme une somme versée en vue de contribuer à une dépense commune, une quote-part. Le mot a comme synonymes « apport, collaboration, collecte, concours, contribution, coopération, dépense, écot, participation, prime, quota, quote-part ». Le mot « cotisations » entraîne l'idée de partage, de générosité, d'égalité de traitement, de protection, de justice et de réciprocité.

Une charge, c'est ce qui pèse sur quelque chose ou quelqu'un ; c'est un fardeau, un poids, porté ou transporté par un animal, quelqu'un, un véhicule. C'est au plan figuré, une obligation, une contrainte pesant sur quelqu'un, qui entraîne des responsabilités (morales, financières, etc.). On lui trouve comme synonymes : souci, peine, incommodité, embarras, gêne, ennui, fardeau, poids, surcharge, responsabilité. Le mot « charges » implique la contrainte, l'imposition de quelque chose de lourd et de pesant pour les personnes et qu'on ne peut que souhaiter alléger.

Parler en termes de « charges sociales » autorise et entraîne de façon naturelle ou évidente tout un vocabulaire négatif de la surcharge : les charges pèsent sur les patrons, il faut les faire baisser, les alléger, il y a un coût horaire de la main-d'œuvre, un coût du travail trop élevé, etc. Ainsi sur le site de la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) Paris Ile de France, on trouve une fiche intitulée « Les charges sociales au 1^{er} janvier 2017 ». Elle commence par : « Les charges sociales représentent un coût pour l'employeur ».

Les mots « cotisations » et « charges » renvoient donc à des significations radicalement opposées. Leurs sémantismes sont antagonistes. Dans la langue française, ces deux expressions de « cotisations sociales » et de « charges sociales » ne devraient donc pas pouvoir renvoyer à une même réalité. Pourtant, dans les discours de la droite et plus largement dans les media, ces deux expressions sont devenues équivalentes.

Quand des mots opposés en viennent à fonctionner comme des synonymes dans les discours

On trouve très régulièrement dans la presse de droite une équivalence entre « charges » et « cotisations ». Ainsi, sur le site Le Particulier (groupe Le Figaro), les mots de charges et cotisations sont employés l'un pour l'autre : « Le salaire brut est la rémunération indiquée dans le contrat de travail. C'est sur cette base que sont calculées les cotisations sociales patronales et salariales. Pour déterminer le salaire net, il faut déduire de la rémunération brute les charges sociales salariales ».

Dans d'autres sites juridiques ou professionnels, on retrouve cette synonymie : « En 2017, le montant des charges salariales et charges patronales est dépendant du montant de votre salaire brut. Ainsi, quand bien même les taux de cotisations ne varient pas en fonction du montant des salaires, leur assiette varie en fonction de ce montant ».

Ou encore : « Le taux des charges sociales ou cotisations sociales en France est le plus élevé si l'on se réfère aux pays développés. Les employés comme les employeurs sont contraints de verser des contributions sociales auprès de différents organismes sociaux ».

À ma connaissance, nous ne savons pas avec précision quand le mot de « charges sociales » est apparu et est venu concurrencer voire supplanter celui de « cotisations sociales » pour désigner une même réalité sociale. Ce qui est certain en revanche, c'est que cette substitution s'est aujourd'hui largement diffusée, dans les media, dans le monde professionnel, dans le monde politique, essentiellement de droite, et plus largement dans l'opinion publique. L'expression de « charges sociales » s'est imposée dans l'espace public français. On ne prête plus vraiment attention à cette évolution, à ce qu'elle implique comme remise en cause d'un modèle de solidarité sociale, et rares sont ceux qui, comme Gérard Filoche, s'insurgent avec vigueur contre ce mésusage de la langue et redonnent leur sens à ces mots. Comme il le dit, « Le travail ce n'est pas un coût, c'est une richesse ! ». Et à propos des dites charges sociales : « Ça n'existe pas. Ce sont des cotisations sociales. Et les cotisations sociales, c'est magnifique ! »

Ce mésusage renvoie clairement à une conception libérale de l'économie et de la politique. Les mots eux-mêmes remettent en question le modèle de protection sociale issu de la Libération. L'analyste de discours Ruth Amossy y voit un exemple de manipulation idéologique du langage : « L'usage abondant de cette expression par les discours politiques et les médias est une façon de faire adhérer le public à une vision libérale de l'économie, au détriment des droits chèrement acquis des travailleurs. La manipulation est ici celle qu'exerce sur les esprits le discours dominant qui s'impose sur la place publique ». Amossy précise qu'il s'agit là d'une manipulation « collective et diffuse », sans responsable ou auteur précis.

Renommer

On connaît d'autres cas de telles substitutions lexicales, de telles re-nominations d'une même réalité ; par exemple le mot « usager » désormais remplacé par le mot « client ». La réorganisation et la privatisation partielle des services publics – hôpitaux, mairies, poste, etc. – ont entraîné avec elles d'autres usages linguistiques : « l'usager » caractéristique d'un système public est devenu un « client » comme dans le secteur marchand. D'une façon proche, on mentionnera l'expression récente de « publics scolaires » en lieu et place des « élèves ».

Mais ce sont là des glissements de sens, certes significatifs de transformations profondes de l'ordre social, et non des mots de sens contraire (des antonymes) devenant en discours des mots de sens identique (des synonymes). Une telle opération, qu'elle soit analysable comme une manipulation idéologique du langage ou pas, n'est pas sans conséquence sociale. Car les « charges sociales » ne sont plus considérées dans notre société comme un élément central d'un système de solidarité, mais comme un fardeau, sans doute inique, pesant sur les entreprises. Cette nouvelle expression façonne l'imaginaire collectif, nos manières de penser, nos représentations du travail.

Les mots ne sont pas que des représentations symboliques de la réalité ; ce sont aussi des programmes d'action qui guident, sans qu'on en soit parfaitement conscient, notre perception de la réalité. Ce que Viktor Klemperer résumait ainsi : « la langue pense et poétise à notre place ». Comme l'écrit Pierre Bourdieu, « S'agissant du monde social, la théorie néo-kantienne qui confère au langage et, plus généralement aux représentations une efficacité proprement symbolique de construction de la réalité, est parfaitement fondée : en structurant la perception que les agents sociaux ont du monde social, la nomination contribue à faire la structure de ce monde et d'autant plus profondément qu'elle est plus largement reconnue, c'est-à-dire autorisée ».